

## Le foyer internat et les activités de détente

Le lycée offre aux élèves un certain nombre d'activités, qui se déroulent au foyer, à la MDL, au gymnase ou à l'extérieur, en soirée et/ou le mercredi après-midi. Celles-ci sont soit encadrées par des surveillants, soit animées par des élèves.

En début de semaine, les élèves s'inscrivent auprès de leur surveillant avant de se rendre à l'activité de leur choix (une par semaine).

. « Soirée récréative » : chaque élève peut participer, une fois par semaine sur le temps d'étude obligatoire (20 h – 21 h 30), à une "soirée récréative", c'est à dire venir au foyer ou rester dans sa chambre et se reposer, ou bien se rendre à une soirée culturelle ou sportive organisée par le lycée.

. La MDL (Maison des Lycéens) : les élèves qui composent le bureau de la MDL proposent des activités régulières au sein de clubs, et ponctuelles, en fonction du calendrier (soirées, sorties lazergame, etc.) Les élèves à jour de leur cotisation (bulletin d'adhésion dans les dossiers de rentrée) sont membres de droit et se voient remettre une carte d'adhérent valable pendant l'année scolaire.

L'adhésion est vivement recommandée aux élèves internes qui, même s'ils ne souhaitent pas s'inscrire dans un club précis, sont les premiers bénéficiaires des infrastructures du foyer : TV, jeux de société, sorties culturelles ou sportives.

Les élèves souhaitant être à l'initiative d'une activité sont invités à prendre l'attache d'un CPE d'internat ou de niveau ou de l'un des membres de la MDL.

Les clubs sont ouverts et actifs sous réserve de renouvellement des encadrants, et d'un nombre suffisant de participants.

. Activités proposées par les assistants d'éducation et le Volontaire de service civique (sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits),

. Sorties organisées par les enseignants le soir dans le cadre de la classe (théâtre, opéra, cinéma...)\*

. « Soir de match » : en partenariat avec les clubs sportifs conventionnés par le lycée, les élèves peuvent se voir proposer des places pour assister à un match. Ces sorties sont gratuites et encadrées par les AEd et/ou les membres des clubs.

. L'internat culturel : les enseignants de français proposent en début d'année scolaire au public interne plusieurs thèmes de sortie (théâtre, concert, spectacle...) La prise en charge s'effectue par la MDL.\*

\* ne compte pas pour une soirée récréative



### L'Aumônerie de l'Enseignement public

Un membre de l'AEP intervient le jeudi soir. Tous les jeunes y sont les bienvenus. L'objectif est :

- de se retrouver entre jeunes, de créer des liens, de partager des savoir-faire,
- apprendre à se respecter, avec leurs différences culturelles, religieuses,
- mettre en route des projets, s'ouvrir à des sujets d'actualité.



## Ordre d'examen et priorités d'admission

- 1) Elèves des parcours sport études : membres relevant des structures du PPF [Admission de droit] et de sections sportives scolaires, partenariats locaux [selon quotas prédéfinis]
- 2) Elèves affectés en 2<sup>nd</sup>e GT provenant des CLG de secteur Paul-Fort d'Is-sur-Tille et Champ-Lumière de Selongey, à forte contrainte géographique et/ou de mobilité. Ils doivent résider dans l'une des localités suivantes : Villey/Crécey/Marey-sur-Tille, Avot, Barjon, Salives, Le Meix, Poiseul-lès-Saulx, Poiseul-la-Grange, Léry, Avelanges, Villecomte, Diénay, Tarsul, Courtivron, Frénois.
- 3) Elèves du parcours « Marine Nationale » (Bac Pro MELEEC et MEI) à forte contrainte géographique et/ou de mobilité
- 4) Elèves affectés en 2 Pro « Prothésiste dentaire » et « Technicien an appareillage orthopédique »
- 5) Elèves affectés en 1ère STL-CL
- 6) Elèves affectés en 1ère STI2D, et 2 Bac Pro TCI
- 7) Elèves affectés en 2 CAP et 2 Bac Pro
- 9) Autres classes et situations familiales particulières

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a compétence en matière de construction et rénovation de places d'internat, de mutualisation de places et d'accompagnement de projets.

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

L'internat bénéficie de l'appui des étudiants de la Burgundy School of Business (soutien scolaire / module citoyen PAC).



Pour plus d'informations, consultez régulièrement la page consacrée à l'internat :

<http://http://www.lyceehfontaine.fr/linternat>

LYCÉE HIPPOLYTE-FONTAINE  
APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN

20 Boulevard Voltaire  
B.P. 27529  
21000 Dijon



Téléphone : 03 80 38 36 00

[www.lyceehfontaine.fr](http://www.lyceehfontaine.fr)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Journée Portes ouvertes  
Samedi 9 mars 2019

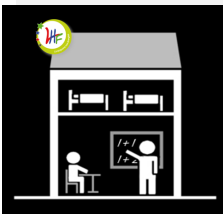
LYCÉE HIPPOLYTE-FONTAINE

L'internat  
un cadre de repos et de travail  
pour une scolarité réussie



RENTRÉE 2019

Accueil des familles dans les dortoirs  
garçons (M1) et filles (M0)  
de 9h à 13h



## L'internat, deux sites pour héberger les élèves

L'internat du lycée Hippolyte-Fontaine répond aux exigences modernes d'hébergement des élèves, en matière de confort et de sécurité, d'hébergement et de repos, de cadre de travail et d'activités culturelles.

Afin de satisfaire au mieux les nombreuses demandes, une convention d'hébergement a été conclue avec le lycée agricole de Plombières (à l'entrée de Dijon). Les élèves sont affectés indifféremment sur l'un des deux sites (seuls les élèves en parcours particulier sont logés en priorité à Hippolyte-Fontaine).

Un interne sur deux est sportif, inscrit dans un parcours sport études conventionné.

### Un facteur important de réussite scolaire

Etre interne, c'est souvent une obligation liée à l'éloignement du domicile familial, mais c'est également faire le choix d'un encadrement et d'une vie stable réglée par des horaires fixes. C'est aussi l'apprentissage de la vie en collectivité et de l'autonomie.



Les élèves suivent des rythmes précis et réguliers : moments de repos et de travail personnel, repas, activités sportives ou culturelles.

L'internat est un lieu de vie et un lieu à faire vivre. Les élèves sont encouragés, dans le cadre des instances représentatives et de la Maison Des Lycéens, à être force de proposition et d'animation.

Les élèves sont répartis dans les dortoirs par voie d'enseignement, par qualité (sportif/non sportif) et par niveau de formation (de la 3<sup>e</sup> PrépaPro à la Terminale). Au niveau de la chambre, les critères retenus sont la formation et la spécialité (2GT, 2 Bac Pro MEI / ELC...)

Chaque soir, un CPE, huit assistants d'éducation et un Volontaire de service civique encadrent les internes. Une infirmière est présente ou d'astreinte.

L'internat dispose d'un réseau wifi spécifique.

### Comment faire acte de candidature ?

**Renouvellement de candidature** : l'élève interne se voit remettre courant mai un formulaire de réinscription. Une commission statue sur le bénéfice de l'internat (travail, comportement).

**Nouvelle candidature** (nouveaux élèves) : **une fiche de candidature est mise en ligne en période d'inscription**. Le document doit parvenir à la vie scolaire début juillet.

Attention, **l'admission dans une formation d'enseignement est distincte de celle liée à l'internat**. La remise d'un dossier d'inscription dans une formation, qui vaut acceptation de l'élève au lycée Hippolyte-Fontaine, n'entraîne pas *de facto* l'admission à l'internat.

Une **commission de recrutement** (direction, vie scolaire, intendance) statue sur chaque demande en tenant compte des critères suivants : **éloignement géographique entre le domicile du responsable légal et l'établissement, moyens de transport et fréquence des dessertes, formation suivie existant ou non au plus proche du domicile...**

La commission considère distinctement les candidatures des élèves admis dans un parcours sport études conventionné et les élèves retenus pour un bac pro « Parcours Marine Nationale » (ces derniers étant soumis au critère « éloignement »).

Les élèves des **collèges de secteur** Paul-Fort et Champ-Lumière bénéficient d'un examen prioritaire de leur candidature (catégorie 2). Viennent ensuite les **filiales à zone de recrutement nationale, régionale et départementales** - voie professionnelle dans un premier temps (prothésiste dentaire, technicien d'appareillage orthopédique), puis voie technologique (STL, STI2D).

**La réponse aux familles est transmise au début du mois de juillet** : admission en liste principale, inscription sur liste d'attente, refus. Le site d'affectation est précisé sur le courrier : LHF ou LEGTA Plombières.

Les parents sont encouragés à mentionner toute considération sociale qui justifierait que leur enfant soit interne, si la condition d'éloignement n'est pas pleinement satisfaite.

**L'inscription en liste d'attente** peut donner lieu à un délai très relatif – des places peuvent ainsi être libérées peu avant les vacances de Toussaint, soit cinq à sept semaines après la rentrée.

**Hors période de recrutement (juin-juillet)**, un courrier doit être adressé au chef d'établissement.

A l'exception des élèves en parcours sport études, chaque interne a l'obligation d'avoir un **correspondant** (membre de la famille ou ami de celle-ci), lequel doit résider dans un rayon de 45 km afin de prendre en charge l'élève (maladie, fermeture imprévue de l'internat...)

Les **élèves préalablement inscrits au lycée** dans un cursus de formation en régime externe ou demi-pensionnaires participent aux opérations « Nouvelles candidatures ».

Les **élèves internes sollicitant une poursuite d'études (CAP à Bac Pro) ou une réorientation** le précisent lors de la phase « Renouvellement de candidature » ; l'admission dépend du bénéfice à l'examen ou de l'accord de réorientation.

### Le déroulé d'une soirée-type

17 h 30 - 18 h 30 Ouverture des chambres – pointage.

L'élève choisit librement entre temps de détente ou de travail en chambre, ou activité en dehors de l'internat : UNSS, sorties, foyer, CDI...

Pointage obligatoire auprès du surveillant pour 18 h 30.

18 h 15 Fermeture grille établissement

18 h 35 - 19 h 30 Repas \* (jusqu'à 19 h pour les élèves n'appartenant pas aux clubs sportifs ou ne pratiquant pas une activité UNSS).

19h30 Ouverture grille établissement ; fermeture à 20 h.

Ouverture des chambres - détente ou travail.

20 h - 21 h 25 Etude obligatoire (soit en chambre, soit travail en groupe en autonomie en salle J05, ou travail encadré en salle informatique J07).. Présence des étudiants de la BSB les lundis et jeudi .

Ou soirée récréative (1 par semaine), à prendre en chambre ou au foyer.

21 h 25 Détente, douche (à partir de 21 h 30)

22 h Extinction des feux

6 h 55 Réveil, toilette, petit déjeuner

7 h 00 Ouverture portillon boulevard Voltaire

7 h 25 Fermeture chambre

### L'internat, quel tarif ?

Pour l'année 2019-2020, le montant annuel en pension complète s'élève à 1655 €. La facturation est établie au trimestre, sur la base de cinq nuitées hebdomadaires. Le calcul ne concerne que les jours réels (une remise d'ordre est effectuée lorsque l'internat est fermé / l'établissement ne fonctionne pas).

Les élèves boursiers nationaux bénéficient de la prime à l'internat (montant fixé par le Conseil régional, en déduction de la facture trimestrielle).

Les familles en difficulté financière peuvent contacter l'assistante sociale scolaire (Fonds social lycéen).

Les périodes de stage ainsi que celles de maladie de plus de deux semaines attestées par un certificat médical donnent lieu à une remise d'ordre.

Une avance de 200 € doit être jointe au dossier d'inscription. Le chèque est retourné au demandeur en cas de refus.

Les familles ont le droit de changer de régime pendant 15 jours à compter de la rentrée scolaire. Passé cette date, la règle comptable veut que tout trimestre entamé est dû en totalité. Les sorties en cours d'année doivent intervenir avant la fin d'une période de facturation (voir avec le service intendance).